

Pack services risque routier

L'Auxiliaire vous accompagne dans la mise en place
d'une politique de prévention efficiente.

RISQUE ROUTIER : CHIFFRES & CONSÉQUENCES

La 1ère cause de mortalité au travail

Bien que les accidents de la route ne représentent « que » 11 % des accidents liés au travail, ces derniers figurent bien parmi les accidents les plus graves et comptent pour **31%* des accidents du travail mortels**.

Ces accidents ont des conséquences non négligeables sur l'organisation des entreprises : ils représentent à eux seuls **4,8 millions de journées d'arrêt de travail** cumulées chaque année soit près de 18 000 salariés arrêtés pour une année complète ! A noter qu'un arrêt de travail lié à un accident de la route a une durée moyenne de 96 jours (contre 87 pour l'ensemble des accidents du travail).

* Ministère du Travail, janvier 2022

Le risque routier, coûts directs et indirects

Si le risque routier professionnel est un **risque majeur** qu'il convient d'appréhender avec attention dans les organisations, c'est en raison des **conséquences graves** qu'il peut provoquer sur le plan humain mais aussi des **coûts importants** qu'il génère pour l'entreprise.

La multiplication des sinistres peut, en effet, avoir des **conséquences économiques directes et indirectes importantes** pour une entreprise risquant de mettre en péril son équilibre et sa trésorerie.


Les coûts directs

- Les frais de prise en charge de la victime éventuelle ;
- Le règlement des indemnités journalières ;
- Les rentes payées par le biais des cotisations à l'Assurance Maladie ;
- Le coût des franchises restant à la charge de l'assuré auprès de son assureur ;
- Les éventuels coûts de réparation des véhicules ou des engins si ces derniers ne sont pas pris en charge par l'assurance souscrite ou si ceux-ci sont inférieurs au montant de la franchise ;
- Les pertes et détériorations de matériaux et de matériels transportés et pouvant être endommagés lors de l'accident.

Les coûts indirects

- Les coûts de remplacement éventuel du salarié accidenté ;
- La nécessité de recourir à des heures supplémentaires ;
- L'inemployabilité d'un salarié sanctionné par un retrait de permis de conduire ;
- Les frais de location éventuelle d'un véhicule pour remplacer celui immobilisé par une réparation ;
- Le versement des indemnités de rupture d'un possible contrat de leasing en cas de véhicule détruit ;
- La désorganisation des plannings pouvant entraîner des retards de livraison et engendrant une perte de chiffre d'affaires et une insatisfaction des clients ;
- L'augmentation des primes d'assurance ou des franchises.





Quels enjeux
pour la
prévention du
risque routier en
entreprise ?

Le risque routier, une obligation de l'employeur

Pour une entreprise, mettre en place des actions de prévention et limiter la sinistralité liée au risque routier est un axe de travail essentiel.

En effet, et **quel que soit le nombre de véhicules constituant le parc automobile** de l'entreprise, la prévention du risque routier représente un effort nécessaire, notamment vis-à-vis de l'**obligation de sécurité et de santé de l'employeur**.

À noter que le chef d'entreprise peut potentiellement s'exposer à des poursuites pénales sur le fondement de la **faute inexcusable de l'employeur** en cas, par exemple, de négligence au titre de la prévention du risque routier dans son organisation.

Il convient de spécifier que la prévention automobile fait partie intégrante des obligations d'une entreprise sur le plan de la **gestion de ses ressources humaines**. Elle est ainsi obligatoire au titre du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** et doit faire l'objet d'une démarche pérenne.

Agir en faveur d'une meilleure prévention des risques de la route aura par la même occasion pour conséquence de **valoriser votre marque employeur** et bénéficiera à la politique qualité de votre entreprise.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

Améliorez votre niveau global de sécurité



1
Atelier de
prévention



2
Application
conduite
connectée



3
Coaching
personnalisé

Les services et l'innovation par L'Auxiliaire

Marquer notre engagement à vos côtés, c'est aussi vous accompagner au quotidien au-delà de vos contrats d'assurance par une offre de services innovants, notamment en lien avec la prévention de vos risques.

Acteur de l'innovation par le terrain, nous œuvrons chaque jour pour vous proposer des solutions nouvelles et ainsi vous épauler dans vos défis du quotidien et de demain. Ensemble, redéfinissons l'expérience sociétaire !



Atelier de prévention

Notre expert se déplace dans votre entreprise pour sensibiliser vos collaborateurs

✔ FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DU RISQUE

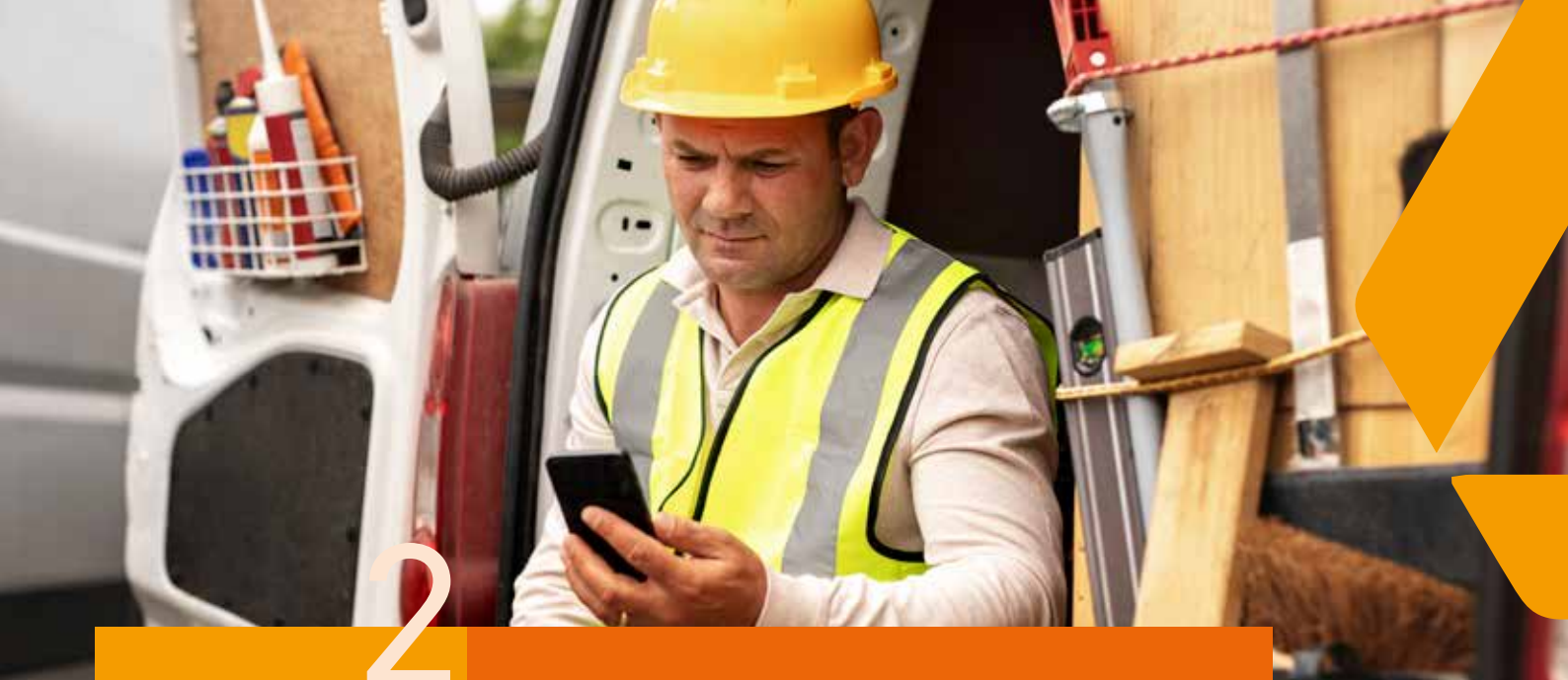
Nous vous accompagnons pour **développer au sein de votre entreprise une culture de la prévention routière** et nous abordons lors de cet atelier les risques principaux (usage du smartphone au volant, addictions...).

✔ PILOTAGE DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE FLOTTE

Nous vous aidons à **mieux piloter votre contrat d'assurance flottes**, notamment par des rappels de bonnes pratiques en matière de remplissage des constats amiables et de fonctionnement des franchises.

✔ RAPPEL DES DÉMARCHES ESSENTIELLES

Nous rappelons les démarches nécessaires à réaliser en cas de sinistre et les différents interlocuteurs à votre disposition.



2

Application conduite connectée

Engagez dans la durée vos collaborateurs dans une démarche de prévention

✓ MESUREZ LES RÉSULTATS DE VOTRE POLITIQUE DE PRÉVENTION

Améliorez les comportements routiers de vos conducteurs en mesurant l'évolution de leurs **scores de sécurité** (accélérations et freinages brusques, seuils d'adhérence, contexte routier...) et de **distraction** (usage du smartphone au volant). En tant qu'administrateur de votre équipe entreprise, vous avez accès à des **rapports et bilans de conduite** pour piloter votre performance globale.

✓ RÉDUISEZ L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE VOTRE FLOTTE

Réduisez l'impact carbone de votre entreprise et vos **consommations de carburant** grâce au suivi du score d'éco-conduite de vos différents conducteurs.

✓ UN OUTIL DE COHÉSION D'ÉQUIPE ET DE FORMATION CONTINUE

Engagez vos collaborateurs par la mise en place de leviers d'incitation tels que des **challenges de conduite** et gardez le contact avec vos conducteurs grâce au **système de messagerie interne** à l'application. Un outil de formation supplémentaire : suite à certains événements de conduite, les conducteurs reçoivent des **messages de coaching automatiques** depuis l'application.

✓ UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE ET SIMPLE D'UTILISATION

L'Auxiliaire est partenaire de DriveQuant, un **acteur innovant** dans les services connectés pour l'assurance auto. Basée sur la télématique smartphone, l'application de conduite connectée proposée par L'Auxiliaire est simple à installer et à mettre à jour et ne requiert **aucun boîtier à installer** ni logistique particulière.



2

Application conduite connectée

“ L'application connectée proposée par L'Auxiliaire est totalement compatible avec le respect de la vie privée et le RGPD. Nous avons pris soin de sélectionner un partenaire basé en France proposant un outil garantissant la confidentialité des données et permettant de désactiver la géolocalisation des trajets pour ne garder que les scores à mesurer. Par ailleurs, l'utilisation de l'application permet de réduire jusqu'à 30% les événements de conduite à risque, de 50% l'utilisation du téléphone au volant et de 10% la consommation de carburant. ”



3

Coaching personnalisé

Une journée dédiée au perfectionnement et au conseil de 12 de vos collaborateurs

✔ UN AUDIT DE CONDUITE PERSONNALISÉ

Une **formation individuelle et sur-mesure** pour réduire la sinistralité des conducteurs que vous avez identifiés ou pour l'ensemble de vos équipes. L'audit de conduite permet au conducteur d'avoir un **bilan personnel précis** et de connaître ses axes d'amélioration.

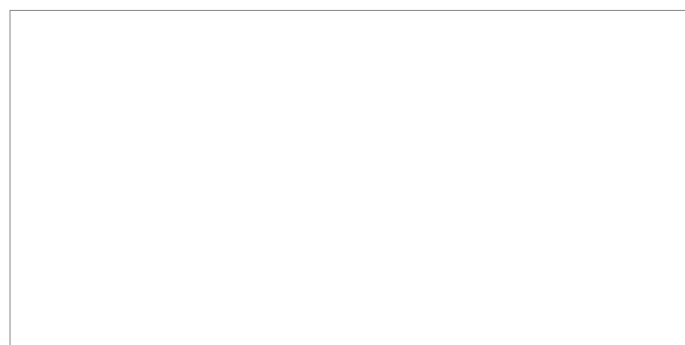
✔ UNE FORMATION PRATIQUE SUR DIFFÉRENTS TERRAINS

Une session dédiée à l'identification des **mauvaises habitudes de conduite** et au réapprentissage des bases de la conduite sécuritaire, adaptée à l'environnement de conduite habituel.



www.auxiliaire.fr

L'Auxiliaire, votre partenaire assureur spécialiste de la prévention



L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA

20, rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon cedex 06 // Siren 775649056 - Code APE 6512Z

www.auxiliaire.fr - Tél : 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr - ADEME FR325390_03IUSC

